

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215300542-20240125-DE2024_25_01_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2024



PROGRAMME D'AMENAGEMENT

Aménagement de sécurité de la rue Berthe MARCOU

COMMUNE DE CHANGÉ
6 place Christian d'ELVA
53810 CHANGÉ

1. DESCRIPTIF DU PROJET

La commune de Changé souhaite réaliser une opération d'aménagement et de sécurisation de la rue Berthe MARCOU depuis la rue de Gaulle jusqu'à la limite de l'agglomération.

Cet aménagement s'inscrit dans la continuité des travaux d'aménagements de Saint Roch et du centre-ville.

Il s'agit dorénavant de mettre en œuvre une nouvelle tranche de travaux afin d'assurer la continuité d'aménagement avec les parties déjà réalisées.

Ces travaux permettront de répondre aux objectifs attendus suivants :

- Améliorer la sécurité des usagers de cette rue ;
- Améliorer les modalités de circulation et de stationnement de l'ensemble des usagers en prenant en compte les modes de déplacement doux ;
- Favoriser l'accessibilité et la mobilité en direction du centre-ville ;
- Assurer la cohérence d'aménagement du bourg et favoriser sa réappropriation par les Changéens.

La rue Berthe MARCOU est la route départementale n°162 qui relie Saint-Jean-sur-Mayenne à Changé et dont leurs points de convergences sont les centres bourgs. Elle supporte un débit moyen journalier de 3 000 véhicules dont moins de 2 % de PL. Le trafic est pendulaire ce qui induit des croisements moins fréquents.

Le principe des aménagements sont les suivants :

- Faire ralentir la circulation en compatibilité avec les modalités de déplacements de l'ensemble des usagers, fréquentant l'espace public,
- Créer un cheminement doux,
- Aménager des trottoirs,
- Résoudre les problèmes d'inondations ponctuelles,
- Amélioration du cadre de vie par l'enfouissement des réseaux et le renouvellement de l'éclairage public sur les parties non-aménagées ;
- Partager l'espace public par une réorganisation de l'espace de stationnement au plus près des habitations et une amélioration de la sécurité des cheminements piétons, cycles par des espaces dédiés à chaque usager : objectif de réduction de la vitesse des véhicules ;
- Réalisation de la signalisation verticale et horizontale réglementaire nécessaire sur l'ensemble du projet.

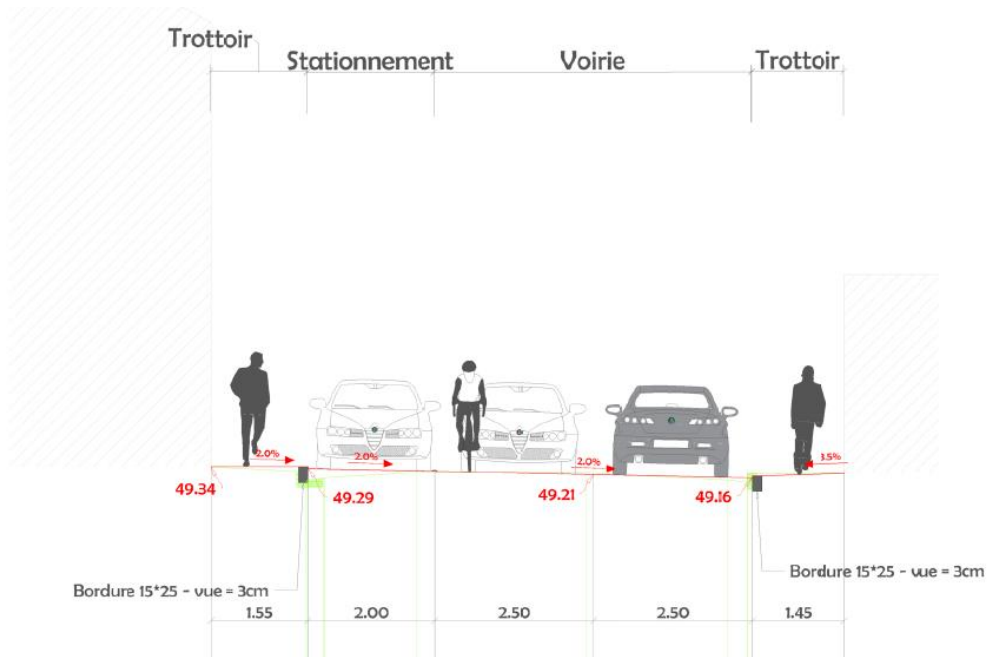
Les aménagements cyclables projetés en agglomération assureront la continuité de la piste cyclable qui vient d'être aménagée entre Changé et St Jean sur Mayenne par le Conseil départemental de la Mayenne.

2. CARACTERISTIQUES DU PROJET

Le projet prévoit en fonction des emprises disponibles du domaine public des sections d'aménagements différents.

SECTION A :

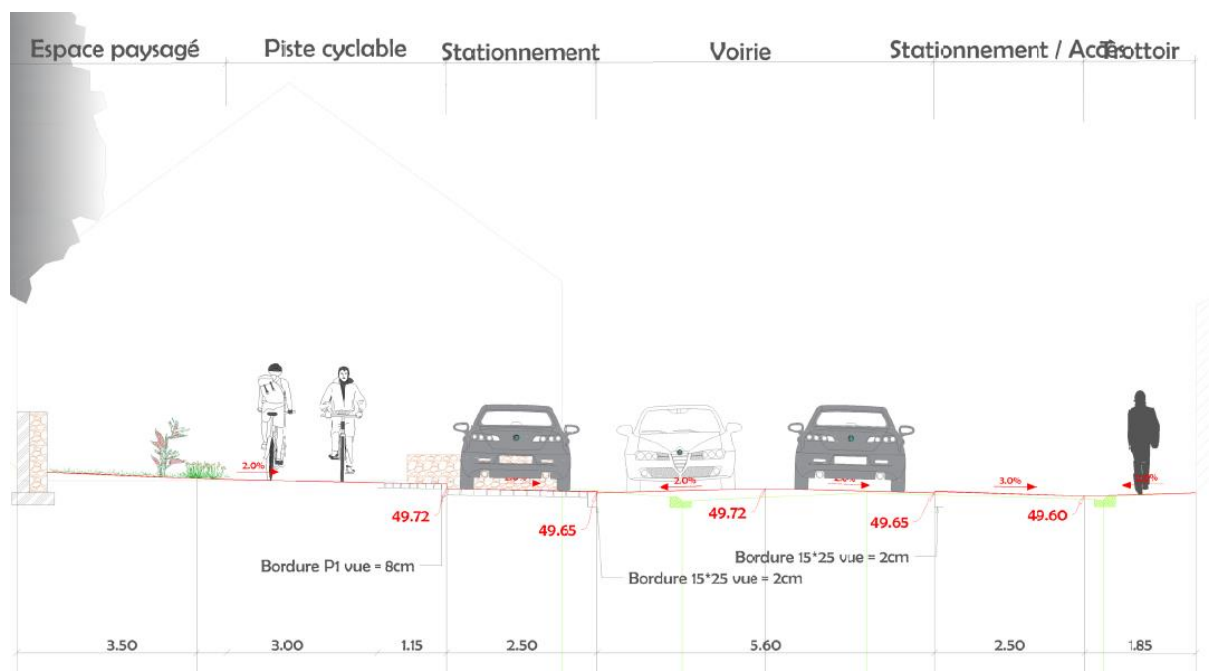
La section la plus au Sud côté centre-ville comprend l'aménagement notamment du carrefour giratoire avec les rues Esculape et de Gaulle et de la rue jusqu'au numéro 10 de la rue.



Dans cette section, les trottoirs seront revêtus en béton érodé du même type que celui mis en place dans le centre-ville. Les trottoirs auront une largeur supérieure à 1,40 ml, des stationnements longitudinaux seront matérialisés le long du trottoir Ouest. A noter que cette section sera la continuité de la zone de rencontre du centre-ville avec une limitation de la vitesse à 20 km/h. Le carrefour sera surélevé et un plateau surélevé sera également installé.

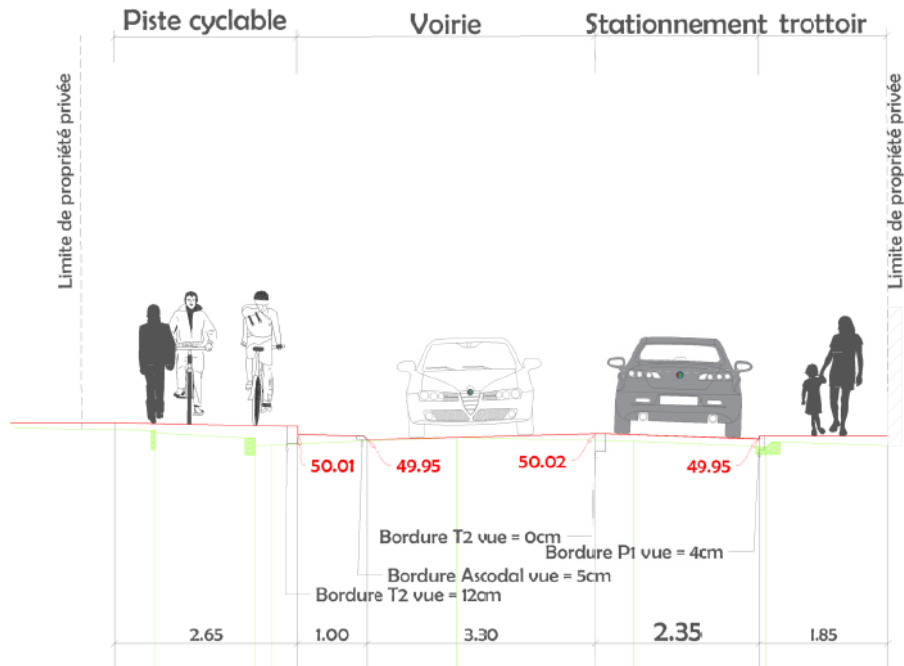
SECTIONS B ET C :

La section suivante permettra des aménagements plus confortables eu égard aux emprises laissées libres depuis la démolition récente de deux garages propriété de la commune. A partir de ce secteur, il est prévu l'aménagement d'une piste cyclable concomitamment au dévoiement de la circulation routière et l'installation d'une écluse, afin de casser la ligne droite de la rue.



SECTION D :

La section suivante aura une configuration plus classique en raison des emprises publiques plus restreintes. Elle permettra toutefois d'y placer une piste cyclable, la chaussée et un trottoir et quelques stationnements créant des rétrécissements et des chicanes.



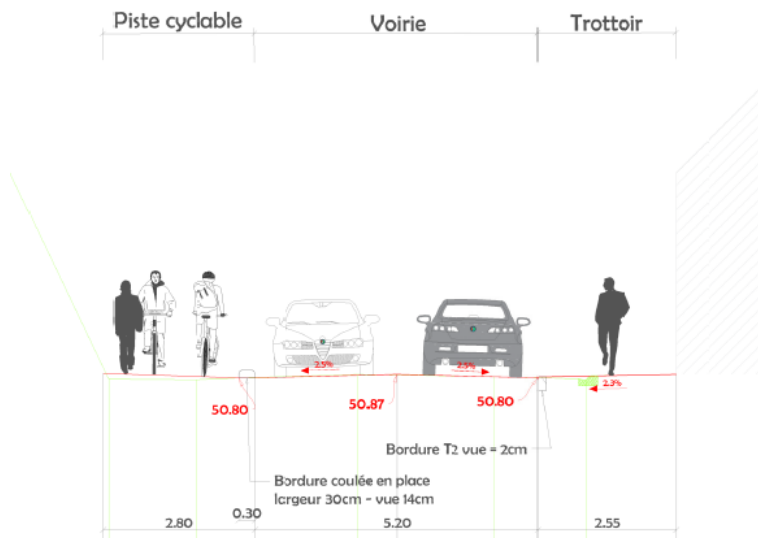
Section E :

Afin d'offrir plus de confort et sécurité aux cyclistes notamment, la commune de Changé a procédé à des acquisitions foncières permettant ainsi d'éloigner la piste cyclable de la chaussée. L'aménagement d'une petite coulée viendra matérialisée la séparation entre la piste cyclable et la chaussée. Un dévoiement de chaussée ainsi qu'une écluse seront mis en place.



SECTION F :

La dernière section, la plus au Nord jusqu'à la sortie de l'agglomération, est plus contrainte en largeur. De plus, il a été impératif de préserver un maximum de places de stationnement pour les riverains car les habitations de ce secteur n'ont pas ou peu la possibilité de garer leurs véhicules sur leur propriété. Ces stationnements feront office d'écluses et deux plateaux surélevés seront également installés.



3. COUT PREVISIONNEL ESTIMATIF DES TRAVAUX

Etudes diverses (AMO, Moe, topo, diagnostics, etc.)	62 000 €
Travaux d'aménagement des espaces publics	1 380 000 €
Montant total HT	1 442 000 €